



## La MDL, le CVL qu'est ce que c'est ?

### Le Conseil de la vie lycéenne (CVL)

Le Conseil de la vie lycéenne (CVL) est **une instance de représentation des élèves** et de dialogue avec le lycée. Il représente toute la communauté éducative en étant composé de :

- 10 élèves avec un mandat de 2 ans (5 élu·e·s tous les ans),
- 10 adultes volontaires (parents d'élèves, professeurs, CPE, personnels administratifs du lycée...),
- La ou le proviseur, qui préside le CVL.

Les missions des 10 élèves du CVL sont variées. Ils et elles réfléchissent sur des sujets comme la restauration, l'organisation du temps scolaire, le règlement intérieur, l'aménagement des espaces de vie lycéenne... Le CVL est constitué **avant chaque CA** du lycée pour donner son avis.

Tu l'auras compris, le partage et la réflexion sont les rôles principaux du CVL, essentiels au bien-être de chacun·e.

### La Maison des lycéens (MDL)

La Maison des lycéens (MDL) est **une association** présente dans le lycée et **gérée entièrement par les élèves** ! Ensemble, ils organisent la vie sociale, culturelle et sportive de l'établissement.

Tenir une cafétéria, organiser un concert, créer un club de gaming, proposer des clubs... Les projets que peuvent mener la MDL n'ont comme limite que ton imagination. Et **ce sont les élèves qui organisent tout** : finances, réunions, animation... en respectant les règles du lycée.

S'engager dans la MDL c'est participer aux décisions de l'association et s'investir dans ses projets. La MDL agit dans l'intérêt des élèves pour améliorer la vie lycéenne. Les élèves engagé·e·s dans les MDL ont des **responsabilités** importantes : ils et elles doivent gérer une association loi 1901 !

### Comment choisir ?

Tu l'auras compris, la MDL et le CVL partagent le même objectif mais **agissent de façon différentes** :

- l'indépendance de la MDL lui permet d'avoir un champ d'action beaucoup plus large.
- le CVL a un pouvoir de décision au sein même du conseil d'administration du lycée.

